



## CNE info UCLouvain 9 - Novembre 2025

---

Si vous souhaitez recevoir cette newsletter automatiquement à partir du mois prochain, envoyez votre adresse mail à [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be)

### Délégation syndicale

- **Prime syndicale** : les membres du personnel qui sont affiliés à un syndicat ont la possibilité de toucher une fois par an une prime syndicale d'un montant de 90 euros pour un temps plein. Pour obtenir ce montant, chaque affilié doit faire parvenir un document dûment rempli à son organisation syndicale. Plus de [renseignements sur cette procédure](#) ou [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be)
- L'accord de gouvernement prévoyait que les crédit-temps de fin de carrière (travail à 4/5<sup>e</sup> ou à mi-temps) seraient maintenus à partir de 55 ans après 35 ans de carrière professionnelle, à partir de 2030. Cependant, un projet d'arrêté royal (AR) visait à **supprimer le droit à une allocation pour un emploi de fin de carrière dès 55 ans à partir de 2030**. Les interlocuteurs sociaux ont donc conclu un accord au Conseil national du travail (CNT) afin **de maintenir le droit à une allocation pour un emploi de fin de carrière à partir de 55 ans après 35**

**ans** de carrière et ils accordent également une **attention particulière à la carrière des femmes**.

- **Le 26 novembre prochain**, les différentes organisations syndicales ont lancé un **mot d'ordre de grève interprofessionnelle** pour lutter contre le démantèlement des acquis sociaux. Plus de détails vous parviendront dans les jours qui viennent. Nous avons dès lors demandé de reporter la réunion prévue ce jour-là avec le président du Conseil d'administration

## Conseil d'entreprise du 20 octobre

- Le **plan stratégique intelligence artificielle générative** pour l'UCLouvain a été présenté. L'institution devra faire des choix techniques et pédagogiques répondant aux risques que représentent ces IA génératives. Un outil "Piccolo" va être développé. La première étape de cet outil est d'offrir à la communauté universitaire un "chatbot" standard. La seconde étape sera d'y adjoindre des outils permettant d'aider à l'apprentissage et des outils d'interrogation de données (moteur de recherche évolué), le tout dans un environnement sécurisé. **La formation des membres du personnel à cette nouvelle technologie** est prévue : chaque travailleur doit en effet être formé à l'utilisation de l'IA et sera donc invité à suivre au minimum un module de formation sur *moodle*. Ceux qui souhaitent une formation plus poussée pourront s'inscrire à une formation en groupe.
- Le document *Clarification de la **ligne hiérarchique*** a été modifié pour certaines plateformes et certains instituts. La délégation CNE a profité de ce point pour rappeler son **souhait d'une réelle simplification de la ligne hiérarchique** au sein de l'institution. Elle a également demandé que l'ARH mette à disposition des responsables hiérarchiques un outil permettant de savoir clairement quelles sont les personnes dont elles et ils sont responsables.
- Le **FNRS** continue de subir les difficultés induites par la norme comptable du Cadre européen des certifications (SEC). Par ailleurs, suite aux décisions de la Région Wallonne, sa **subvention va être diminuée de 1,5 million d'euros dès 2025**, diminution récurrente pendant l'ensemble de la législature. L'impact de

cette diminution n'est pas encore clair. Il n'est pas prévu de toucher au salaire des chercheurs.

- Plan pour l'emploi des travailleurs de 45 ans et plus, 3<sup>e</sup> étape du processus : l'employeur a répondu aux demandes des représentants des travailleurs. Il n'a cependant **toujours pas prévu de mettre en place des mesures concrètes permettant aux membres du personnel de continuer leur carrière au-delà de 65 ans dans de bonnes conditions**. Les représentants CNE du personnel ont demandé de réunir le groupe de travail fin de carrière avant la fin de l'année.

## Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) du 23 octobre

- Le **plan de prévention incendie** a été présenté au CPPT d'octobre. Ce plan comprend des aspects techniques et organisationnels. Il met notamment en évidence l'importance de disposer d'un nombre suffisant d'équipiers de première intervention (EPI) sur tous les sites. Cette année, 52 exercices incendie ont été programmés, soit un par semaine.
- La CNE souhaite que les axes suivants figurent dans le **plan annuel** :
  - La prévention active des risques psycho-sociaux
  - L'environnement de travail et l'embellissement des lieux de travail.

Le plan complet est accessible via ce lien :

<https://www.uclouvain.be/fr/myuclouvain/cppt/news/decouvrez-le-plan-global>

- Le lien suivant permet de contacter le service ad hoc afin de signaler un **problème technique** dans un local <https://www.uclouvain.be/fr/myuclouvain/adpi/probleme-technique-panne-depannage-ucl>

Il n'est nullement nécessaire d'attendre la visite annuelle des lieux de travail pour signaler un problème quel qu'il soit.

- Au prochain CPPT, un point d'étape sera fait sur l'usage des **îlots de tris** mis à disposition du personnel. Un point sera également fait sur la mise en œuvre de la **loi antitabac**. La délégation CNE a souhaité une réflexion concernant le **plan hiver**. De nombreux travailleurs se plaignent en effet d'inconfort thermique sur leur lieu de travail. Une température de 19°C semble donc trop basse pour un travail de bureau dans des conditions suffisamment confortables

- Lien vers les procès-verbaux du Conseil d'entreprise : <https://urls.fr/oJievp>
- Lien vers les procès-verbaux du Comité pour la Prévention et Protection au travail : <https://urls.fr/zh3Yhw>

## Le savez-vous ?

Au cours de la première année d'incapacité de travail, un **précompte professionnel** (un montant versé d'avance pour vos impôts) est déduit de vos indemnités de maladie. **Au-delà d'un an de maladie**, aucun précompte professionnel n'est actuellement déduit. Vous pourriez donc devoir faire face à une régularisation de vos impôts. **Cela pourrait changer à partir du 1er janvier 2026.** Toute personne malade depuis plus d'un an recevrait un montant net inférieur à partir du mois de janvier 2026. Un **maximum de 11,11% serait déduit à titre d'avance** sur vos impôts.

## Événements à venir

### Dates à épingler dans votre agenda

17 novembre : Conseil d'entreprise (CE)

20 novembre : Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

26 novembre : Grève nationale interprofessionnelle

8 décembre : assemblée du personnel du site de Mons

# Contact

---

N'hésitez pas à partager avec nous votre réalité de terrain ou à nous poser des questions par rapport à votre situation individuelle ou des questions plus collectives à l'adresse : [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be)

## Adresses

- Les bureaux de la délégation syndicale permanente se trouvent Chemin du Cyclotron 2, Bâtiment de Hemptinne, Aile B - 1er étage, 1348 Louvain-La-Neuve. La délégation syndicale CNE dispose aussi de bureaux sur les autres sites et se tient à votre disposition sur rendez-vous : [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be).
- La liste des représentants CNE dans les différents organes de concertation est accessible par le lien suivant : [Droit de savoir-198-suppl.pdf](#). N'hésitez pas à prendre contact avec une des personnes élues ou à envoyer un mail à l'adresse [secretariat-cne@uclouvain.be](mailto:secretariat-cne@uclouvain.be).
- Vous trouverez de très nombreuses informations sur le site de la délégation CNE-UCLouvain : <https://www.desy.ucl.ac.be>.